

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la
restauration des écosystèmes terrestres

Bureau de l'encadrement des impacts sur la
biodiversité

Résumé des récépissés de déclaration pour l'accès aux ressources génétiques sur le territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation délivrés entre le 31 octobre 2018 et le 2 avril 2019

NOR : TREL1910866S (ex TREL1820249A)

(Texte non paru au *Journal officiel*)

*

**

Par décision en date du 31 octobre 2018, il a été donné récépissé (n° 48) à :

*Université Toulouse III – Paul Sabatier
118 route de Narbonne
31062 Toulouse Cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Description de la biodiversité aquatique du fleuve Oyapock et évaluation des impacts anthropiques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poissons d'eau douce du fleuve Oyapock

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane (prélèvements sur 30 sites répartis sur l'ensemble du linéaire de l'Oyapock)

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 31 octobre 2018, il a été donné récépissé (n° 49) à :

*CNRS, Université de Bourgogne
6 boulevard Gabriel
21000 Dijon*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Collecte d'échantillons sanguins et de parasites sur des oiseaux sauvages en vue de leur caractérisation génétique au laboratoire à l'aide de marqueurs génétiques neutres et de gènes du système immunitaire (gènes TLR). Il s'agira également d'étudier les effets de la fragmentation des forêts tropicales sur la diversité génétique des oiseaux.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Oiseaux : Ermite à brins blancs, Campyloptère à ventre gris, Dryade à queue fourchue, Grimpar bec-en-coin, Myrmidon à flancs blancs, Pipromorphe de McConnell, Manakin casse-noisette, Manakin tijé, Manakin à tête d'or, Manakin auréolé, merle à col blanc.

Parasites externes : tiques et acariens du plumage (espèces non encore identifiées)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane (forêts des environs de Cayenne)

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 31 octobre 2018, il a été donné récépissé (n° 50) à :

Université des Antilles

Lieu dit Fouillole

BP 250

97157 Pointe-à-Pitre Cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des bactéries filamenteuses des environnements sulfidiques marins côtiers de Guadeloupe. Analyse génomique et transcriptomique des bactéries filamenteuses collectées.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Bactéries filamenteuses du groupe Chloroflexi. B. Bactéries filamenteuses sulfo-oxydantes du groupe des Thiomargarita. C. Bactéries filamenteuses photosynthétiques du groupe des Oscillatoria (Cyanobactéries).

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 31 octobre 2018, il a été donné récépissé (n° 51) à :

CNRS

3 rue Michel Ange

75794 Paris Cedex 16

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractérisation de la diversité de 7 groupes taxonomiques (plantes, arthropodes, amphibiens, 'grande faune', poissons, champignons et vers de terre) afin de comprendre les interactions entre les groupes d'organismes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Plantes (espèces ligneuses atteignant un diamètre minimum de 2.5 cm, soit potentiellement 84 familles d'angiospermes -plantes à fleurs). Arthropoda : Formicidae et Aranae Fungi : Basidiomycota et Ascomycota Amphibiens grande faune (mammifères et oiseaux).

Poissons d'eau douce Annelides : Oligocheta

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 31 octobre 2018, il a été donné récépissé (n° 52) à :

Université Toulouse III – Paul Sabatier

118 route de Narbonne

31062 Toulouse Cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Inventaire (ABC), établissement d'une liste rouge des champignons pour la Guyane

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Champignons (Russulaceae, Nectriaceae, Xylariaceae, Ganodermataceae, Polyporaceae)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Il n'a pas été délivré de récépissé n° 53.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 54) à :

Institut national universitaire Champollion

Place de Verdun

81012 Albi

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Séquençage, identification des peptides issus de venins de fourmis appartenant à la sous-famille des mymicinae, afin d'améliorer la compréhension des facteurs conduisant à la diversité des venins

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Manica rubida, Myrmica rubra, Myrmica ruginodis, Myrmica sulcinodis, Tetramorium caespitum, Stenammina debile et Daceton armigerum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Sarthe, Tarn, Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 55) à :

bioMérieux

CEVA

376 chemin de l'Orme

69280 Marcy l'Etoile

Presqu'île de Pen Lan

BP3

22610 Pleubian

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la propriété de certaines algues

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Algues

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes d'Armor

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 31 octobre 2018, il a été donné récépissé (n° 56) à :

Institut Pasteur de Guyane

23 avenue Louis Pasteur

6010

97300 Cayenne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyse intégrative qui a pour but de mieux comprendre le rôle du microbiote dans la résistance aux insecticides et la compétence vectorielle de ce vecteur et des facteurs qui la modulent

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Analyse du microbiote des gîte larvaires, des larves et des adultes du moustiques

Aedes aegypti

Microchampignons

Bactéries

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 31 octobre 2018, il a été donné récépissé (n° 57) à :

Université d'Aix-Marseille

58 Boulevard Charles Livon
CS 60006
13284 Marseille Cedex 07

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche scientifique sur la biodiversité du plancton marin par des techniques de génomique environnementale.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Collecte indifférenciée de tout le plancton marin retenu sur des membranes de filtration

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bouches-du-Rhône

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 58) à :

CNRS UMR8172

Ecofog campus agronomique de Kourou

BP 709

97379 Kourou

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Collecte et description de la composition chimique de 10 arbres de la famille des Apocynacées

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ambelania acida, Aspidosperma desmanthum, Aspidosperma album, Aspidosperma excelsum, Couma guianensis, Lacmellea aculeata, Macoubea guianensis, Parahancornia fasciculata, Rauvolfia paraensis, Tabernaemontana attenuata

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 59) à :

Institut de recherche pour le développement

44 boulevard de Dunkerque

13002 Marseille 2

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Séquençage d'un nouveau génome, analyse de l'expression des gènes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Termites du genre *Silvestritermes* (ordre des Isoptères, famille des Termitidae)*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 60) à :

*Museum National d'Histoire Naturelle
57 rue Cuvier
75231 Paris Cedex 05*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche scientifique sur l'évolution, la structuration génétique et la conservation des oiseaux (séquençage de gènes / génomes) permettant d'établir les relations de parenté entre espèce, la diversité génétique, la structuration génétique et les flux de gènes au sein d'une espèce et les gènes impliqués dans l'évolution de l'isolement reproducteur. Etude de la composition du microbiote des oiseaux et implication macro-évolutive.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Oiseaux toutes espèces (à l'exception des formes domestiquées et liés à l'alimentation humaine)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France entière

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 61) à :

*CNRS
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractérisation de la diversité des groupes d'organismes appartenant à la biodiversité dite négligée dans le cadre du projet FEDER BING (Biodiversité Négligée de Guyane)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Arthropoda : Formicidae et Aranae Fungi : Basidiomycota et Ascomycota

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 62) à :

*Museum National d'Histoire Naturelle
57 rue Cuvier
75231 Paris Cedex 05*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherches fondamentales en ichtyologie : étude de la phylogéographie des poissons tropicaux transatlantique

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poissons (Actinoptérygiens et Chondrichthyens) ; tous types d'espèces coralliennes (Muraenidae, Gobiidae, Blenniidae, Pomacentridae, Gobiesocidae, Serranidae, Labridae, Scorpaenidae, Chaetodontidae, Lutjanidae, Scaridae, Balistidae...)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Martinique

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 63) à :

IFREMER

155 Rue Jean Jacques Rousseau

92138 Issy Les Moulineaux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité et de la structure génétique des crevettes en Guyane Française, pour une meilleure gestion du stock de pêche

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Crevettes du genre Penaeus (P. subtilis, P. isabellae, P. bresiliensis)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 64) à :

Institute of marine biology, biotechnology and aquaculture. Hellenic centre for marine research

Gournes Pediados

Ex american military base

71500 Heraklion, Crete

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Prélèvement d'eau / puis séquençage de l'ADN extrait. Participation à l'effort international de l'Ocean Sampling Day (OSD) pour l'inventaire des espèces procaryotiques de l'océan mondial

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ensemble des organismes procaryotes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Charente-Maritime, Pyrénées-Orientales

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 65) à :

Association Kwata
16 avenue Louis Pasteur
97300 Cayenne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Séquençage de l'ADN mitochondrial (COI) de rongeurs : étude pylogénétique et établissement d'un barcode moléculaire

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Rongeurs (Oligoryzomys messorius, Oligoryzomys delicatus)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 66) à :

Franck Nitsche
47b Zuelpicher St.
Biocenter
50674 Cologne
Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la biodiversité des protistes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Opisthokonta / Choanoflagellata / Craspedida et Acanthoecida
Alveolata / Ciliophora
Excavata / Euglenozoa

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Hérault, Jura

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 67) à :

Le Mans Université
Avenue Olivier Messiaen
72000 Le Mans

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Bio-prospection, criblage de composés d'intérêt

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Haslea spp. (Naviculaceae, Bacillariophyceae), diatomées marines généralement benthiques et ubiquistes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Côtes-d'Armor, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Ile-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Seine-Maritime, Somme, Tarn, Vendée
Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Martin, Terres australes antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 68) à :

*Museum National d'Histoire Naturelle
57 rue Cuvier
75231 Paris Cedex 05*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Construction d'outils de bioindication utilisables en mangroves, permettant l'évaluation et le suivi de la qualité des masses d'eaux côtières dans le cadre de la Directive européenne Cadre sur l'Eau, nécessitant l'analyse des sols de mangroves, des communautés biologiques associées à ces sols, par différentes méthodes (analyses d'acides gras, pigments, de l'activité enzymatique, QPCR ...).

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

bactéries, archées, annélides, arthropodes, mollusques, nématodes, fonge

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 69) à :

*Association Kwata
16 avenue Louis Pasteur
97300 Cayenne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude sur l'ensemble de l'ADN (génom complet) des grenouilles dans le but de délimiter les espèces de *Anomaloglossus baeobatrachus*, en combinant différents critères de délimitation d'espèces (phénotype, génotype, géographie, comportement reproductif). Volonté de comprendre l'histoire des populations et de l'organisation spatiale des différents taxons*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Anomaloglossus (amphibiens)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 70) à :

*Centre national de la recherche scientifique
CNRS MOY1200 PROVENCE CORSE
31 Chemin Joseph Aiguier 13009 Marseille*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Les activités prévues s'inscrivent dans le programme PAGAIL (Profils métabolomiques des palétuviers de Guyane : implication dans les Interactions trophiques en milieu Littoral). Feuilles sénescents mises en sachet. Analyse de la biomasse active et de la diversité microbienne par analyse des acides gras phospholipidiques, puis analyse des diversités cataboliques et des activités enzymatiques microbiennes. Enfin, analyse des métabolites spécialisés contenus dans les feuilles sénescents.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Avicennia germinans (palétuvier blanc)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 17 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 71) à :

*Centre national de la recherche scientifique
CNRS UMR8172 Ecofog campus agronomique de Kourou
BP 709 97379 Kourou*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Isoler et identifier les produits naturels de la famille des terpénoïdes mono-indoliques dans l'écorce de 4 espèces d'arbre de la famille des apocynacées

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Plantes de la famille des apocynacées (Aspidosperma album, Aspidosperma excelsum, Geissospermum laeve, Rauvolfia parensis)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 72) à :

*Natural History Museum, University of Oslo
NHM, UIO, Po Box 1172
Blindern
0318 Oslo*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Séquençage ADN et barcoding des régions ITS
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :
Cerrena gilbertsonia (Fungi, Basidiomycota, Polyporales)
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :
Martinique

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 29 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 73) à :

SEDERMA
29 rue du chemin vert
78612 Le Perray en Yvelines

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyse des métabolites produites par la souche
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :
Saccharomycetes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Rhône

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 74) à :

Association Kwata
16 avenue Louis Pasteur
97300 Cayenne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche de la lèpre chez les tatous et comparaison des souches animales, environnementales et humaines par biologie moléculaire (amélioration de la compréhension des réservoirs et modes de transmission de la lèpre en Amazonie)
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Tatous (Cingulata, Dasypodidae)
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 75) à :

Museum National d'Histoire Naturelle
57 rue Cuvier
75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Mise en collection de souches isolées de prélèvement naturels. Identification morphologique et typage moléculaire

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Cyanobactéries et Micro-algues (Chlorophycées, Protozoaires)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Seine-et-Marne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 76) à :

CNRS – Délégation Centre-Est

17 rue Notre-Dame des Pauvres

54519 Vandoeuvre-lès-Nancy

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des interactions entre microorganismes et particules sédimentaires ou en suspension. Analyses moléculaires par qPCR et éventuel séquençage du gène de l'ADN ribosomique 16S pour rendre compte de la diversité bactérienne

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Microorganismes présents dans l'eau et les sédiments de rivière ainsi que dans les effluents de stations d'épuration

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Meurthe-et-Moselle, Moselle

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 77) à :

Université de Lund

37 Solvegatan

EcologitHuset, E336

223 62 Lund, Suède

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité et de la phylogénèse des infections symbiotiques chez les papillons de France

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Bactéries de types Wolbachia

Insectes de types Lepidopter

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine (sauf Paris, Hauts-de-Seine, Seine-saint-Denis)

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 78) à :

CNRS
IPHC UNIV Louis Pasteur
23 Rue du Loess
67200 Strasbourg

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Collecte de Macromycètes afin de découvrir de nouvelles molécules bioactives
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Amanita sp., Clitocybe sp., Clitopilus sp., Russula sp., Lactarius sp., Agaricus sp., Hygrocybe sp., Hymenopellis sp., Aleuria sp., Anthurus sp., Abortiporus sp., Scutiger sp., Auricularia sp., Schizophyllum sp., Auriscalpium sp., Baeospora sp., Lactifluus sp., Fomitopsis sp., Hypholoma sp., Laccaria sp., Inocybe sp., Infundibulicybe sp., Kuehneromyces sp., Inonotus sp., Macrolepiota sp., Paxillus sp., Tapinella sp., Armillaria sp., Cortinarius sp., Agaricus sp., Volvopluteus sp., Peziza sp., Bolbitius sp., Parasola sp., Gymnopus sp., Melanoleuca sp., Collybia sp., Megacollybia sp., Conocybe sp., Hygrophoropsis sp., Bjerkandera sp., Coprinus sp., Coprinellus sp., Coprinopsis sp., Lacrymaria sp., Lepista sp., Psathyrella sp., Stropharia sp., Hebeloma sp., Marasmius sp., Mycena sp., Boletus sp., Leccinum sp., Xerocomus sp., Suillus sp., Gyrodon sp., Chaliciporus sp., Caloboletus sp., Gyromitra sp., Helvella sp., Hydnum sp., Calocera sp., Bulgaria sp., Bovista sp., Cantharellus sp., Craterellus sp., Calocybe sp., Arrhenia sp., Chlorociboria sp., Chlorophyllum sp., Gomphidius sp., Chroogomphus sp., Clathrus sp., Clavulina sp., Cyathus sp., Cystoderma sp., Daedaleopsis sp., Daedalea sp., Echinoderma sp. Entoloma sp., Fistulina sp., Flammula sp., Pholiota sp., Pholiotina sp., Flammulaster sp., Flammulina sp., Galerina sp., Fomes sp., Piptoporus sp., Ganoderma sp., Geastrum sp., Gymnopilus sp., Lentinus sp., Pleurocybella sp, Pleurotus sp., Lenzites sp., Leotia sp., Leucoagaricus sp., Pluteus sp., Leucocoprinus sp., Limacella sp., Lycogala sp. Lycoperdon sp. Scleroderma sp., Lyophyllum sp., Meripilus sp., Polyporus sp., Psilocybe sp., Morchella sp., Mucidula sp., Mycenitis sp., Noeboletus sp., Oligoporus sp., Omphalina sp., Omphalotus sp., Otidea sp., Oudemansiella sp., Panus sp., Peziza sp., Ramaria sp., Phallus sp., Phellodon sp., Rhodocollybia sp., Rhodocybe sp., Rickenella sp., Rozites sp., Sarcodon sp., Sparassis sp., Stereum sp., Strobilomyces sp., Trametes sp., Tricholoma sp., Tricholomopsis sp., Tubaria sp., Tuber sp., Tylopilus sp., Verpa sp., Volvariella sp., Xerula sp., Xylaria sp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bas-Rhin

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 79) à :

IFREMER
150 quai Gambetta
62200 Boulogne sur Mer

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche dans le cadre d'une thèse sur les effets du changement global sur les larves de hareng

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Clupea harengus (hareng atlantique)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Pas-de-Calais

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 80) à :

CNRS

3 Rue Michel Ange

75794 Paris Cedex 16

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Approfondissement des connaissances sur activité larvicide de l'extrait de bois grignon franc identifié comme actif vis-à-vis du moustique Aedes aegypti

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Sextonia rubra (Mez.) van der Werff (grignon franc)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 81) à :

Museum National d'Histoire Naturelle

57 rue Cuvier

75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Isolement de souches de bactéries environnementales

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Cyanobactéries

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 82) à :

Quentin Martinez

459 rue de l'Aiguelongue, résidence la Charmeraie, Bat 4, App 31

34090 Montpellier

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur l'olfaction chez les petits mammifères et à terme à l'échelle des vertébrés (échantillonnage de reptiles et amphibiens ainsi que de petits mammifères) en vue d'analyses génétiques et anatomiques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Reptiles, amphibiens et petits mammifères

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 83) à :

Association Kwata

16 Avenue Louis Pasteur

97300 CAYENNE

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des facteurs biogéographiques ayant influencé la structure et diversité génétique des rats épineux sur le nord de l'Amazonie

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Proechimys guyannensis, Proechimys cuvieri

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 24 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 84) à :

INRA

Domaine de Vilvert 78352 Jouy-en-Josas

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractérisation phénotypique des souches de levures et identification taxonomique moléculaire afin de mieux connaître la diversité microbienne mahoraise

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Levures ascomycètes et basidiomycètes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Mayotte

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 85) à :

Center of Marine Sciences of Algarve

*Universidade do Algarve
Campus de Gambelas
8005-139 Faro
Portugal*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'impact du changement climatique sur les forêts de kelp
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Laminaria hyperborea, Laminaria ochroleuca
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :
Finistère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 86) à :

*CNRS - MIDI-Pyrénées
16 avenue Edouard Belin
BP 24367
31055 Toulouse Cedex 4*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Prélèvements de tissus de plantes et d'animaux en vue de l'étude de génomique des populations
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Alnus glutinosa,
Phoxinus phoxinus,
Gammarus fossarum*
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées
En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 87) à :

*IFREMER
155 Rue Jean Jacques Rousseau
92138 Issy Les Moulineaux*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Evaluation des populations et des écosystèmes marins (campagne MEDITS 2018)
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ensemble des taxons nectoniques, benthiques et planctoniques potentiellement présents sur le fond au moment des prélèvements
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :
France métropolitaine (golfe du Lion)

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 88) à :

*CNRS – Délégation Centre-Est
17 rue Notre-Dame des Pauvres
54519 Vandoeuve-lès-Nancy*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la dissémination des gènes d'antibiorésistance dans l'environnement

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Microorganismes naturels prélevés dans l'eau et sédiments de rivières ainsi que dans les effluents de stations d'épurations

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Meurthe-et-Moselle, Moselle

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 89) à :

*Université de Leipzig
26 Ritterstrasse
04109 Leipzig
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des relations entre biodiversité des sols (diversité génétique des microorganismes présent dans le sol) et fonctions du sol, telles que séquestration du carbone, stabilité des agrégats ou cycles des nutriments (projet iSBio: International Soil Biodiversity Consortium).

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Taxons sauvages des sols (microorganismes, microfaune)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ariège, Haute-Garonne, Gers, Ille-et-Vilaine, Manche, Meurthe-et-Moselle, Haute-Savoie, Vosges

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 90) à :

*Parc amazonien de Guyane
1 rue Lederson
97354 Rémire-Montjoly*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Inventaire naturaliste pluridisciplinaire sur le site de la roche Mamilihpan
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Oiseaux, insectes, arbres, flore des sous-bois
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 91) à :

Museum National d'Histoire Naturelle

57 rue Cuvier

75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Isolement de souches de microorganismes, identification morphologique, typage et analyses moléculaires

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Microalgues, cyanobactéries, archées, bactéries hétérotrophes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Mayotte

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 92) à :

Université des Antilles

Campus de Fouillole, Département de Biologie, BP - 250 - 97157 - Pointe à Pitre

Cedex

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des anolis de mangroves

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ctenonotus marmoratus speciosus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 93) à :

Université de Zurich

107 rue Zollikerstrasse

8007 Zurich

Suisse

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Caractérisation de la flore microbienne de la plante *Fragaria vesca**
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Fragaria vesca et sa flore microbienne (non caractérisée)
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Isère, Savoie, Haute-Savoie

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 94) à :

Museum National d'Histoire Naturelle

57 rue Cuvier

75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Isolement de souches de microorganismes, identification morphologique, typage et analyses moléculaires

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Microalgues, cyanobactéries, archées, bactéries hétérotrophes
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Mayotte

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 95) à :

Association Kwata

16 avenue Louis Pasteur

97300 Cayenne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Description de la diversité virale hébergée par les chauves souris (identification moléculaire des virus et de leurs hôtes)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Chiroptera (toutes espèces de Guyane)
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 96) à :

CNRS

1919 route de Mende

34293 Montpellier Cedex 5

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Cueillette de plantes aromatiques sauvages, préparation d'extraits à partir de cette plante et extraction bio-guidée sur cellules musculaires humaines.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Romarin (Rosmarinus officinalis L., Lamiaceae), Thym (Thymus vulgaris L., Lamiaceae ; 5 chémotypes : thymol, thuyanol, carvacrol, linalol, géraniol), Sarriette (Satureja montana L., Lamiaceae), Origan (Origanum vulgare L., Lamiaceae), Calament (Clinopodium nepeta L. (Kuntze), Lamiaceae), Lavande (Lavandula angustifolia Mill., Lamiaceae)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Hérault

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 97) à :

*Institute for Plant Sciences, University of Regensburg
Universitätsstrasse
D-93053 Regensburg
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Révision taxonomique d'un groupe complexe de plantes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Leucanthemum (marguerites), notamment Leucanthemum corsicum subsp. corsicum et subsp. fenzli

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Haute-Corse (Mt Renoso, Mt Rotondo, Mt Bavella, Mt Incudine, Mt Cinto)

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Il n'a pas été délivré de récépissé n° 98.

*

**

Par décision en date du 28 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 99) à :

*Université de la Sorbonne
21 rue de l'école de médecine
75006 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Mesures du flux génique entre populations de l'habitat naturel dur et récifs artificiels

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Euricella singularis, leptogorgia sarmentosa, sabella spallanzanii, halocynthia papillosa, pentapora fascialis

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Pyrénées-orientales

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 28 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 100) à :

CNRS

1919 route de Mende

34293 Montpellier Cedex 5

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'auto-recrutement dans les populations de paramuricea clavata (identification des populations les plus isolées génétiquement)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

paramuricea clavata

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Haute-Corse, Var

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 28 janvier 2019, il a été donné récépissé (n° 101) à :

INRA

Domaine de la grande ferrade

71 avenue Edouard Borlaux

33140 Villenave d'Ornon

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la diversité génétique et de l'origine de l'espèce Prunus brigantina qui permettra de constituer une collection-cœur à des fins scientifiques et d'amélioration variétale des fruits à noyaux

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Prunus brigantina Vill. (Taxon ID 151428) syn. Prunus brigantiaca, Prunus armeniaca (36596), Prunus cerasifera (36595)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Var

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 11 février 2019, il a été donné récépissé (n° 102) à :

Association KWATA

16 avenue Louis Pasteur 97300 Cayenne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

étude de la diversité génétique des tortues vertes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Tortue (chelonina mydas)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Martinique

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 11 février 2019, il a été donné récépissé (n° 103) à :

Association KWATA

16 avenue Louis Pasteur 97300 Cayenne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

étude taxonomique et biologique : caractérisation des populations présentes en

Guyane, population hybride entre le lamantin antillais et le lamantin amazonien.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Lamantin de Floride (Trichechus manatus, Sirenia, Mammalia)

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 13 février 2019, il a été donné récépissé (n° 104) à :

Yves Rocher

7 chemin de Bretagne

92130 Issy les Moulineaux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Projet de R&D de biotechnologie pour valorisation de trois plantes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Gentianacées, astéracées

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bretagne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 2 avril 2019, il a été donné récépissé (n° 105) à :

CNRS – Délégation Centre-Est

17 rue Notre-Dame des Pauvres

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la présence de virus entériques pathogènes (projet ANR PRCI PADIWA)
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

adénovirus et norovirus présents dans les échantillons d'eau collectées
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Meurthe-et-Moselle, Moselle, Paris, Val-de-Marne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 11 février 2019, il a été donné récépissé (n° 106) à :

CNRS

3 Rue Michel Ange

75794 Paris Cedex 16

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Araignées : étude des mécanismes permettant d'assurer le maintien de la cohésion sociale et de la coordination des activités collectives. Fourmis : objectif de caractériser la structure sociale et les processus d'orientation et de navigation.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

les araignées sociales de l'espèce Anelosimus eximius, les fourmis des espèces Odontomachus hastatus et Gigantiops destructor

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 11 février 2019, il a été donné récépissé (n° 107) à :

Université de Limoges

Services centraux

33 rue François Mitterand

BP 23204 87032 Limoges Cedex 1

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche de composés à visée antibiofilms au sein de lichens et de champignons endolichéniques issus de ces lichens.

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Evernia prunastri ; Ramalina fastigiata ; Pleurosticta acetabulum ; Nephroma laevigatum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Haute-Vienne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 11 février 2019, il a été donné récépissé (n° 108) à :

Université Paris 13
99 avenue JB Clément
93430 Villetaneuse

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de différents aspects de la biologie des insectes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Classe des Dictyoptères et des Coléoptères Staphylinidae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 25 février 2019, il a été donné récépissé (n° 109) à :

Deinove
Cap Sigma
ZAC EUROMEDECINE II
1682 rue de la Valsiere
34790 Grabels

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

R&D de nouveaux agents anti-microbien, afin de lutter contre la résistance des agents biologiques pathogènes par le développement de nouvelles molécules – projet AGIR (Antibiotiques contre les Germes Infectieux Résistants)

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Micro-organismes présents dans des échantillons environnementaux

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Aude, Doubs, Gard, Gers, Hérault, Landes, Pas-de-Calais, Rhône

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Il n'a pas été délivré de récépissé n° 110.

*

**

Par décision en date du 11 février 2019, il a été donné récépissé (n° 111) à :

Guyane Développement innovation
Lieu dit Trou Biran
97300 Cayenne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Réalisation de monographies analytiques et tests de toxicité

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ptychopetalum olacoides, Uncaria guianensis, Cecropia obtusa, Geissospermum laeve, Tinospora crispa, Varronia curassavica
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.